
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE PROJET

Juillet 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/tarification/mddep.htm#eval>. Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera

l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Régie des matières résiduelles du Lac Saint-Jean	
Adresse civique :	625, rue Bergeron Ouest	
	----- Alma (Québec) Canada G8B 1V3	
Adresse postale (si différente) :	-----	
Téléphone :	(418) 668-3023	
Télécopieur :	(418) 662-3297	
Courriel :	guy.ouellet@rmrlac.qc.ca	
Responsable du projet :	Monsieur Guy Ouellet, directeur général	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec		8831858921

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Genivar Société en commandite	
Adresse :	1175, boul. Lebourgneuf, bureau 300	
	----- Québec (Québec) Canada	
	----- G2K 0B4	
Téléphone :	(418) 780-0878	
Télécopieur :	(418) 780-4182	
Courriel :	andre.simard@genivar.com	
Responsable du projet :	Monsieur André Simard, ing., M.ATDR.	

3. Titre du projet

Aménagement du lieu d'enfouissement technique de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Le projet vise à implanter un lieu d'enfouissement technique pour répondre aux besoins des municipalités régionales de comté (MRC) du Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean-Est et possiblement d'autres usagers situés dans les régions du Lac-St-Jean et du Saguenay. Ce projet est rendu nécessaire par la fermeture du lieu d'enfouissement technique l'Ascension anticipée pour l'année 2013.

Basé sur une estimation préliminaire des matières résiduelles générées, il est prévu que 50 000 t seront enfouies annuellement.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

La localisation du projet est montrée sur les figures de l'annexe 1. Le terrain visé est situé à l'intérieur des lots intra municipaux des limites de la municipalité d'Hébertville-Station (au sud-est), dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est. Le site est constitué plus précisément des lots 16 à 24 du Rang 3 Est de l'arpentage primitif du canton de Labarre.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le site est actuellement propriété du gouvernement du Québec. De plus, il est anticipé d'accéder au site en prolongeant le rang 9 de Saint-Bruno, lequel croise la route 170. Le prolongement du rang 9 se fera sur les lots 3 à 8 du rang 8 du Canton de Labarre appartenant respectivement Nicol Gagné, Richard Lavoie, la ferme Bouchard et Émond inc., Richard Lavoie et Serge Lachance. Des ententes seront négociées avec ces propriétaires relativement à l'aménagement de la voie d'accès. La figure 1 indique les lots et les propriétaires concernés.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les

matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Les figures 1, 2 et 3 en annexe illustrent le plan d'ensemble des aménagements proposés. Le site proposé aura une largeur de 280 m par 715 m de longueur, soit une superficie de 20 ha. Il sera subdivisé en 14 cellules hydrauliquement indépendantes.

Système d'imperméabilisation

Un système d'imperméabilisation conforme à l'article 22 du REIMR est prévu dans le cadre de la présente étude. La composition de ce système est illustrée à la figure 4 ci-jointe et est composée, du haut vers le bas, des éléments suivants :

- Couche drainante de 500 mm d'épaisseur;
- Géotextile de protection;
- Géomembrane PEHD 1,5 mm d'épaisseur, 1^{er} niveau;
- Géofilet de drainage;
- Géomembrane PEHD, 1,5 mm d'épaisseur, 2^e niveau;
- Natte bentonitique;
- Terrain naturel ou remblai.

Collecte des eaux de lixiviation

Le système de collecte des eaux de lixiviation comprendra quatre (4) composantes :

1. Une couche drainante composée d'un matériau granulaire ayant une perméabilité minimale de 1×10^{-2} cm/sec de 500 mm d'épaisseur posée sur tout le fond du site;
2. Une couche de détection de fuite entre la membrane primaire et secondaire composée d'un géofilet;
3. Un réseau de drains principaux et secondaires en PEHD ayant un diamètre minimal de 150 et 200 mm respectivement;
4. Deux (2) stations de pompage.

Recouvrement final

Un recouvrement final étanche est prévu conformément à l'article 50 du Règlement. Sa composition est illustrée à la figure 5 ci-jointe et comprend, du haut vers le bas :

- Végétation;
- 150 mm de terre végétale;
- Géotextile de séparation (sur les talus périphériques seulement);
- 450 mm de matériel drainant;
- Géomembrane PEHD 1,0 mm d'épaisseur;
- 300 mm de sable.

Contrôle des biogaz

Le site proposé recevra environ 50 000 t/an et possédera une capacité d'environ 2 500 000 m³. Dans ces conditions, conformément aux exigences de l'article 32 du REIMR, l'aménagement du LET nécessitera un système actif performant de collecte du biogaz. Pour l'ensemble du LET, un réseau de collecte constitué d'environ 18 puits d'aspiration verticaux serait requis. Chacun des puits serait foré jusqu'à une profondeur maximale de trois (3) mètres au dessus de la couche drainante.

Traitement des eaux de lixiviation

De façon préliminaire, un débit annuel de l'ordre de 25 000 m³/an est prévu. Le système de traitement prévu comprendra :

- Un bassin d'accumulation;
- Un système de traitement biologique (étangs aérés ou autre);
- Une unité de polissage;
- Émissaire au cours d'eau récepteur.

Ouvrages connexes

Divers ouvrages connexes sont prévus, dont :

- Chemin d'accès de 1 500 m de longueur et réfection du Rang 9 sur une longueur d'environ 1000 m;
- Chemin périphérique de 3 200 m de longueur;
- Garage et bâtiment de contrôle de 150 m²;
- Réseau de puits pour suivi des eaux souterraines et des biogaz (total de 16 puits : 10 puits pour les eaux souterraines et 6 pour le biogaz);
- Balance et système de vérification de la radiation.

Capacité du site

Le site proposé est illustré aux plans ci-joints. La capacité totale du site est estimée à 2 500 000 m³. Selon le cas où le site recevra 50 000 t/an et que les opérations de mise en place des matières résiduelles permettront d'atteindre un taux de compaction de 800 kg/m³, c'est-à-dire le tonnage de matières résiduelles enfouies dans un volume donné, le volume annuel d'enfouissement est évalué à 62 500 m³. Il est estimé que le LET proposé disposera donc d'une durée de vie approximative de 40 ans.

Description des travaux

La construction et la fermeture progressive des phases d'exploitation entraîneront la réalisation périodique des travaux suivants;

- Excavation et terrassement;
- Imperméabilisation des cellules d'enfouissement techniques;

- Installation des conduites de drainage, de collecte et de refoulement des eaux de lixiviation;
- Installation des matériaux granulaires pour le drainage et la collecte du lixiviat, la collecte du biogaz et la voirie tels que les chemins d'accès, de services et temporaires.

Type de machinerie

La réalisation des travaux nécessitera de la machinerie conventionnelle d'excavation et de terrassement tels que pelle hydraulique, boueur, chargeurs, camions, etc.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

Zonage :

Selon le zonage municipal, le terrain considéré est en zone forestière. Une demande de modification de zonage devra donc être effectuée afin de permettre l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique.

Il est à noter que le terrain considéré n'est pas situé en zone agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

Utilisation actuelle :

Aucune utilisation actuelle, les terrains visés par le projet sont actuellement boisés, mais il n'y a pas d'exploitation forestière actuellement.

Au niveau agricole, selon les données de l'ARDA (potentiel agricole), les sols et les terrains comportent des limitations importantes ayant pour effet qu'ils ne sauraient se prêter à l'agriculture. Parmi les facteurs limitatifs, on trouve une ou plusieurs des conditions suivantes : climat rigoureux, faible capacité de rétention de l'eau, forte érosion antérieure, forte salinité, terrain pierreuse ou couche de sol de surface mince.

Milieux sensibles :

Aucun milieu sensible n'a actuellement été identifié sur le site.

Usages à proximité :

On retrouve des terrains boisés sur tous les lots à proximité. Cependant, quelques maisons secondaires sont aménagées à environ 400 m de la limite de l'aire d'enfouissement

Topographie :

Le terrain naturel du secteur visé est accidenté.

Géologie et hydrogéologie sommaire :

Selon les informations disponibles, la stratigraphie des sols semble relativement uniforme pour l'ensemble du site et se compose comme suit :

- a) Terre végétale : directement à partir de la surface, jusqu'à des profondeurs variant de 100 mm à 300 mm;
- b) Till mince : sous la terre végétale, d'une épaisseur variant de 0,25 m à 1 m de profondeur;
- c) Socle rocheux affleurant la surface à certains endroits ou recouvert de 100 mm à 1,5 m de matériaux meubles.

L'hydrogéologie du site à l'étude sera précisée ultérieurement lors de la réalisation d'une étude plus poussée.

Hydrographie :

Aucun cours d'eau permanent n'est présent dans le secteur à l'étude. On y retrouve toutefois quelques cours d'eau intermittents.

Bâtiment :

Quelques résidences secondaires sont localisées à proximité du terrain visé, à environ 400 m de la limite de l'aire d'enfouissement.

Préoccupations majeures :

Le projet d'implantation du site d'enfouissement ne semble pas causer de préoccupations majeures sur le plan environnemental. Les principales appréhensions sont relatives à la circulation des camions et à la présence potentielle des goélands.

Les préoccupations seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une étude sociale plus poussée.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire

sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les principales répercussions potentielles anticipées lors de l'aménagement et la construction périodique des cellules d'enfouissement technique sont :

- Eaux de surface : Augmentation possible des apports de matériaux en suspension;
- Air : Poussières et gaz d'échappement de la machinerie;
- Végétation : Perte du couvert boisé;
- Utilisation du sol : Changement d'affectation;
- Milieu sonore : Bruit de la machinerie lourde et des camions.

Les principales répercussions potentielles anticipées lors de l'exploitation du LET touchent les éléments suivants :

- Milieu sonore : Bruit de la machinerie d'exploitation et des camions lors du transport des matières résiduelles;
- Air : Émissions potentielles de biogaz, problématique d'odeurs, poussières;
- Eaux souterraines : Risques de fuite de lixiviat;
- Eaux de surface : Risques de résurgence du lixiviat.

Les principales répercussions potentielles anticipées lors du suivi postfermeture sont :

- Air : Risques d'émission de biogaz;
- Eaux de surface : Risques de résurgences du lixiviat;
- Eaux souterraines : Risques de fuite du lixiviat.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Un échéancier de réalisation du projet est joint à l'annexe 2 :

- Étude d'impact : dépôt prévu en juillet 2011;
- Analyse et décision du MDDEP : août 2011 à février 2012;
- Mandat du BAPE et audiences publiques : fin prévue en octobre 2012;
- Obtention du décret : février 2013;
- Obtention du certificat d'autorisation : mars 2013;
- Plans et devis, appel d'offres : janvier 2013 à mai 2013
- Construction : juin 2013 à novembre 2013
- Exploitation : décembre 2013

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Il est prévu que le projet d'aménagement du LET de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean soit effectué progressivement durant toute sa durée de vie, laquelle est estimée à 40 ans. Lors de la première année, les deux ou trois premières cellules d'enfouissement technique et le réseau de puits servant à la surveillance environnementale seront aménagés ainsi que les ouvrages connexes tels que le bassin d'accumulation, les étangs aérés, les postes de pompage, les chemins périphériques, etc. Pour les années subséquentes, l'aménagement du LET consistera à :

- L'aménagement progressif des cellules d'enfouissement selon le taux de remplissage du LET;
- La mise en place progressive d'un recouvrement final étanche.

Le programme de surveillance environnementale sera mis en place dès l'aménagement des premières cellules d'enfouissement technique et le suivi sera poursuivi jusqu'à ce que les résultats des analyses soient conformes aux exigences environnementales.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Dans le cadre de l'étude d'impact du projet, la Régie mettra en place un processus de liaison communautaire visant à créer un contexte social favorable à l'acceptation du projet. Les citoyens et organismes du milieu concernés seront ainsi invités à collaborer à l'évaluation des impacts du projet.

Pour ce faire, la Régie prévoit mettre en œuvre une démarche rigoureuse de pré-consultation. Cette dernière permettra de présenter le projet à la population et d'identifier les préoccupations du milieu afin de s'assurer qu'elles seront considérées dans la conception et l'évaluation du projet proposé.

Cette démarche permettra notamment :

- d'informer la population sur les actions déjà entreprises par la Régie sur les orientations futures en termes de gestion des matières résiduelles et sur l'étude des impacts en cours;
- d'assurer l'adhésion des citoyens au diagnostic du besoin et au choix de l'option choisie;
- de recueillir les préoccupations et les attentes des citoyens concernés en regard du site proposé;
- d'obtenir les réactions et les suggestions du milieu sur les mesures d'atténuation et de mitigation proposées;
- de valider et de compléter la pondération des impacts suggérée par les experts.

La Régie entend joindre les conclusions de la démarche de pré-consultation dans les documents qui constitueront l'étude d'impact. Les aspects sociaux du projet y seront documentés, de même que les mesures et les interventions axées sur l'acceptabilité sociale du projet proposé.

Afin de chapeauter le processus de conception et d'évaluation du projet de site d'enfouissement, la Régie compte également mettre rapidement sur pied un comité de liaison communautaire qui sera composé de ses représentants, de voisins du site projeté et de citoyens et/ou d'organismes intéressés. Ce comité permettra d'établir des liens avec la communauté locale et d'identifier les enjeux sociaux. Une bonne connaissance de ces derniers permettra d'orienter certains paramètres du projet pour en maximiser l'acceptabilité sociale. À terme, et advenant une réalisation du projet proposé, ce comité pourra évoluer en comité de vigilance et assurer le suivi de l'exploitation et des activités du LET.

Enfin, la Régie prévoit accompagner en parallèle les différentes étapes de son projet de plusieurs activités de communication visant à informer adéquatement les élus, les parties prenantes concernées et la population. Des activités d'échanges sont également prévues afin d'établir des collaborations avec divers organismes et intervenants directement concernés par le projet. Voici la liste des activités qui seront déployées :

- conférences de presse;
- ligne téléphonique d'information à l'intention du grand public;
- bulletins d'information;
- centre d'information au bureau de la Régie; site Internet pour favoriser la diffusion de l'information;
- ateliers ciblés;
- rencontres avec des organismes environnementaux et communautaires;
- assemblées d'information et de consultation.

13. Remarques

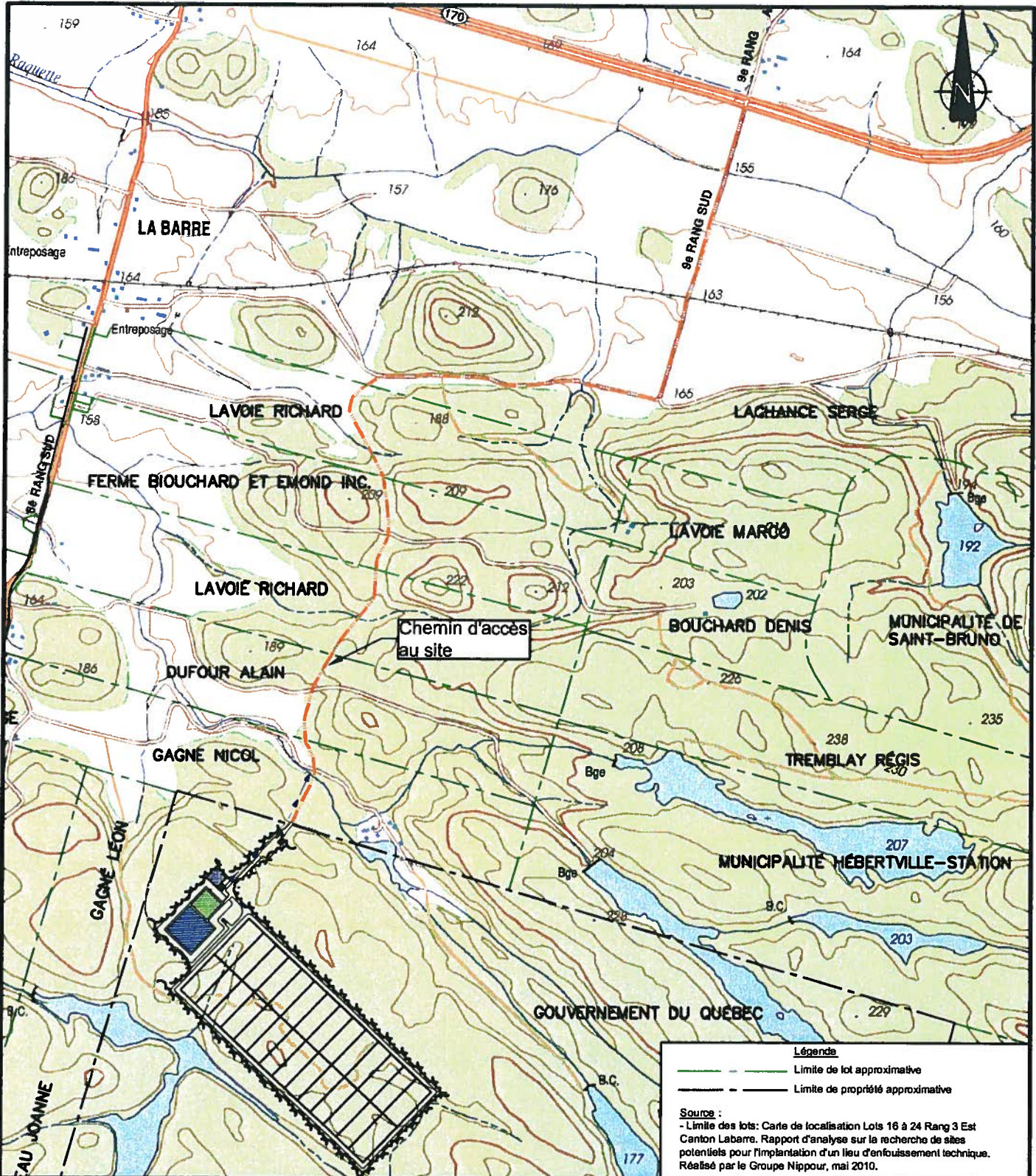
Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Ce LET, d'une superficie et d'une capacité respectives de 20 ha et 2 500 000 m³ permettrait de desservir à long terme l'ensemble des MRC du Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine et Lac-Saint-Jean Est et possiblement d'autres usagers situés dans la région du Lac-Saint-Jean pour une période approximative de 40 ans.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.



Signé le 22 septembre 2010 par Natalie Gagné, ing. M.Sc.



Légende
 - - - - - Limite de lot approximative
 - - - - - Limite de propriété approximative

Source :
 - Limite des lots : Carte de localisation Lots 16 à 24 Rang 3 Est Canton Labarre. Rapport d'analyse sur la recherche de sites potentiels pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique. Réalisé par le Groupe Nippour, mai 2010.



1175, Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0B4
 Tél.: (418) 780-0878 Téléc.: (418) 780-4182

TITRE DU PROJET:
 Aménagement du LET de la Régle des matières résiduelles du Lac St-Jean,
 Avis de projet

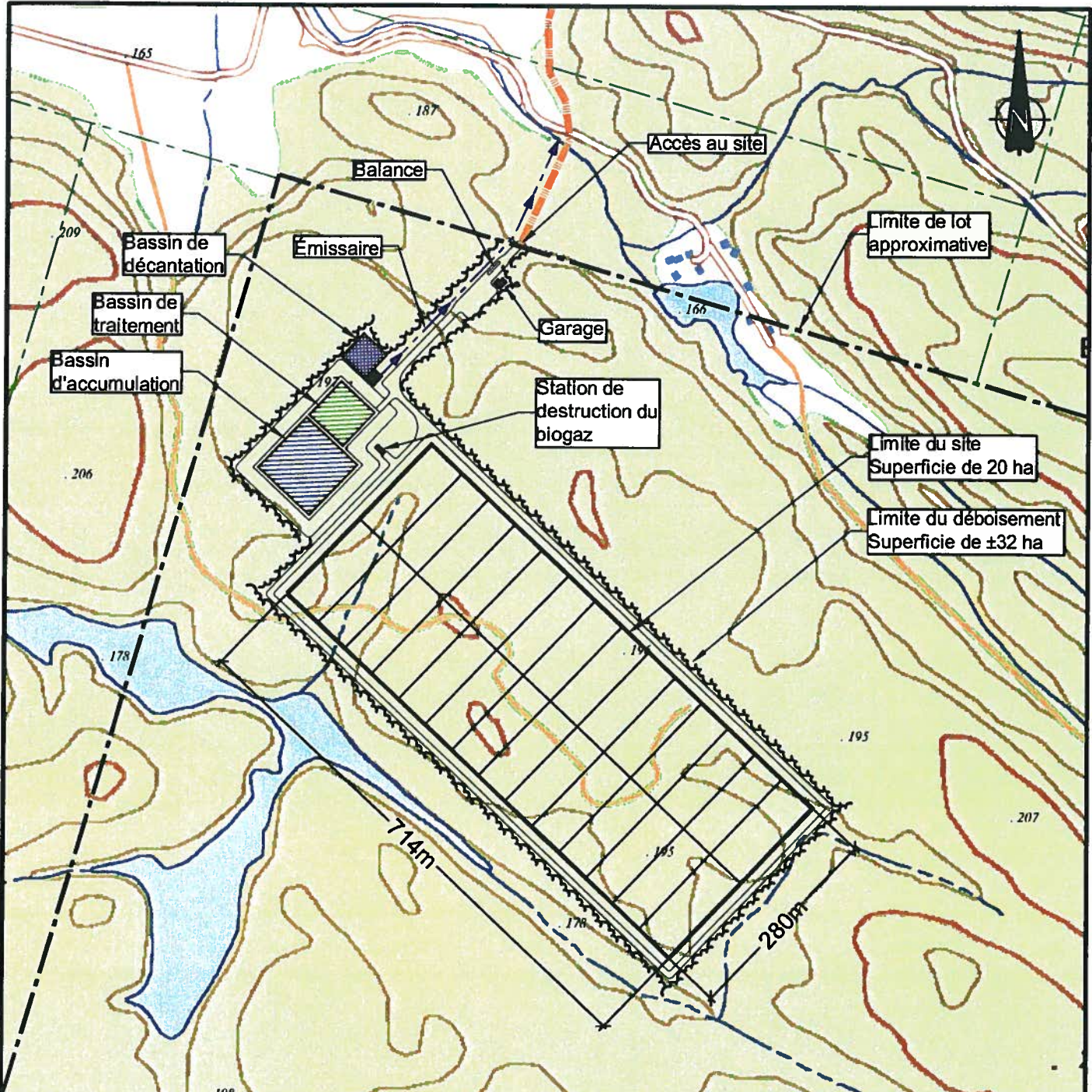
TITRE DU DESSIN:
 Plan d'ensemble: chemin d'accès

ÉMISSION: FINAL

RÉFÉRENCE FEUILLE DE PLAN:

FICHER: Q125822F1-2

DATE: 2010-09-22	PAR: N.G.	DES : J.C.
DESSIN: J.C.	ÉCHELLE: 1:15000	PROJET No.: Q125822
VÉRIF.: N.G.	DATE: 2010-09-02	FIGURE No.: 1



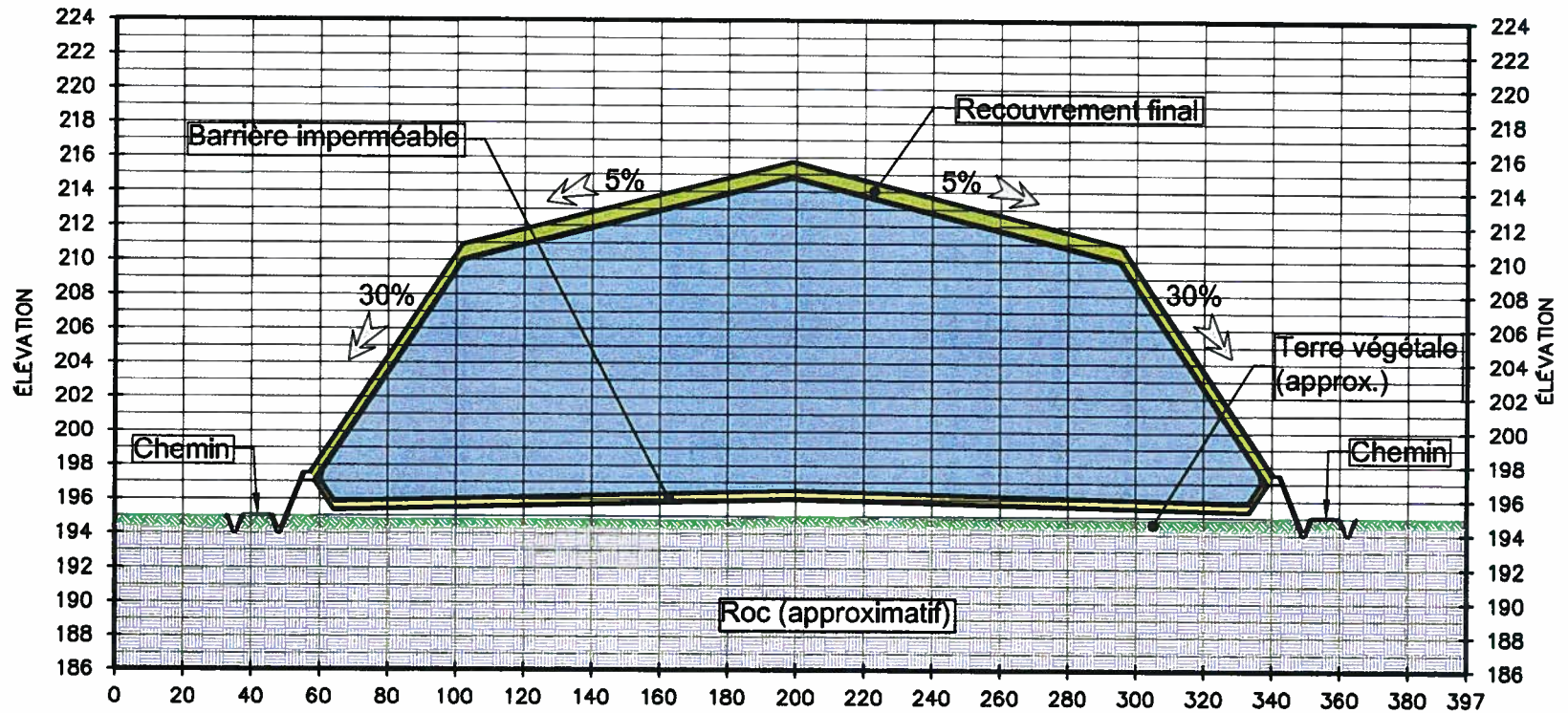
Superficie: ± 20 ha
Capacité: ± 2.5 millions m³
Durée: ± 40 ans

Sources :
 - Carte topographique 1:20000 du Ministère des Ressources naturelles et de la faune 22D50202




1175, Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0B4
 Tél.: (418) 780-0878 Téléc.: (418) 780-4182

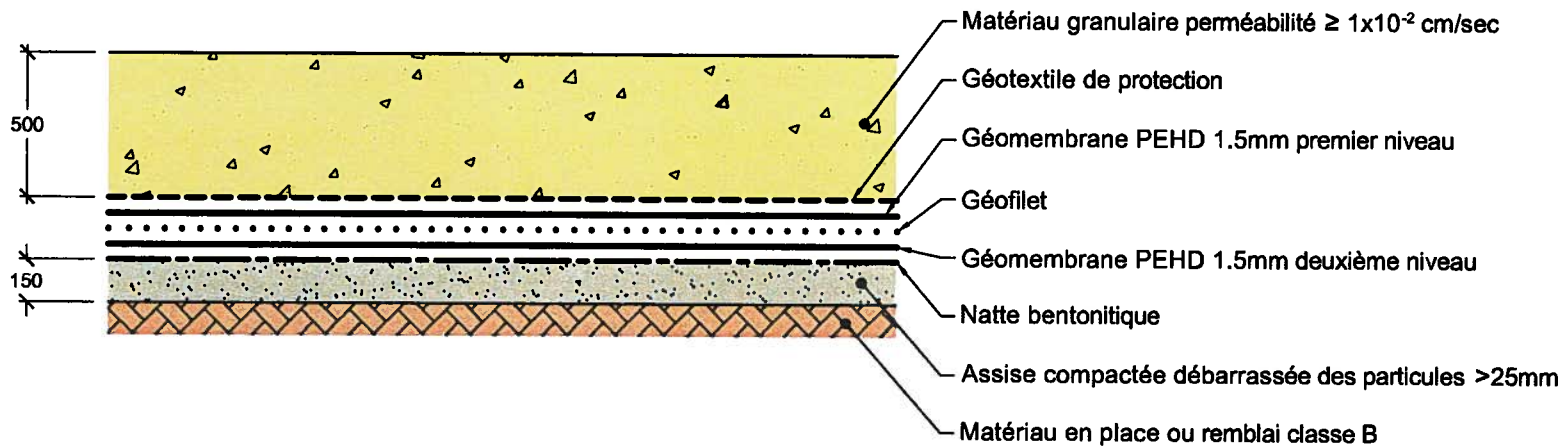
TITRE DU PROJET: Aménagement du LET de la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean, Avis de projet		TITRE DU DESSIN: Aménagement général du LET			
ÉMISSION: FINAL	DATE: 2010-09-22	PAR: N.G.	DES.: J.C.		
RÉFÉRENCE FEUILLE DE PLAN:	DESSIN: J.C.	ÉCHELLE: 1: 7500	PROJET No.: Q125822		
FICHER: Q125822F1-2	VÉRIF.: N.G.	DATE: 2010-09-02	FIGURE No.: 2		



SECTION A
 TRANSVERSALE

Échelle: hor. 1:2000
 vert. 1:400

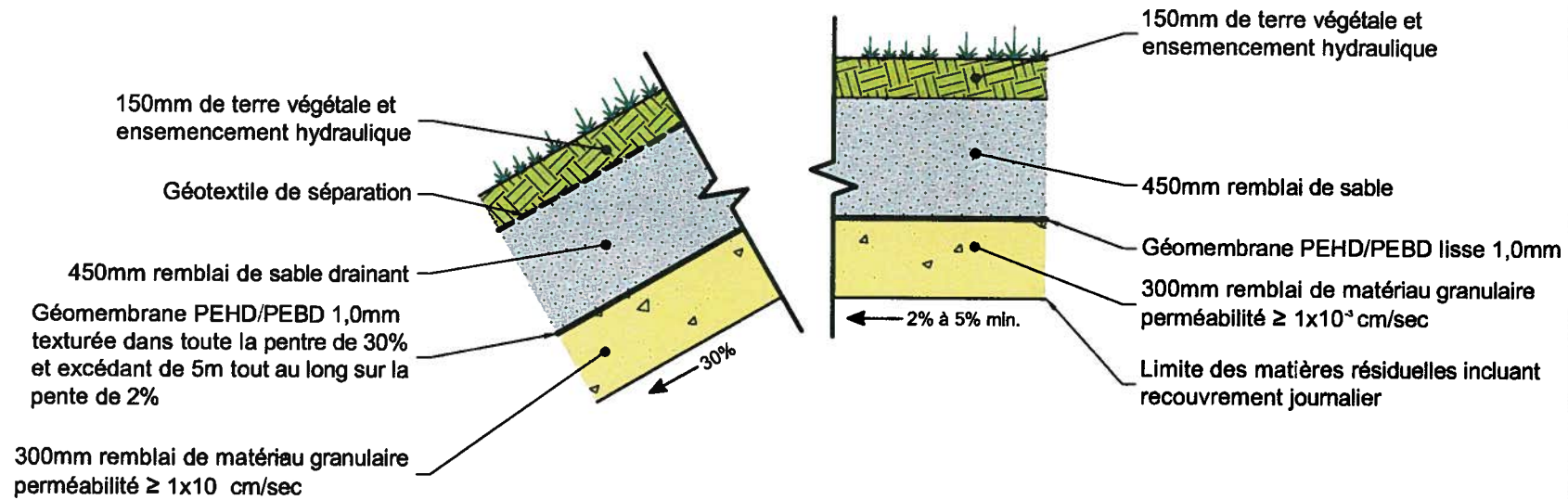
 GENIVAR 1175, Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0B4 Tél.: (418) 780-0878 Téléc.: (418) 780-4182	TITRE DU PROJET: Aménagement du LET de la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean, Avls de projet		TITRE DU DESSIN: Coupe transversale typique			
	ÉMISSION: FINAL		DATE: 2010-09-22	PAR: N.G.	DES.: J.C.	
	RÉFÉRENCE FEUILLE DE PLAN:		DESSIN: J.C.	ÉCHELLE: Indiquée	PROJET No.: Q125822	
	FICHIER: Q125822F3		VÉRIF.: N.G.	DATE: 2010-09-02	FIGURE No.: 3	



GENIVAR

1175, Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0B4
Tél.: (418) 780-0878 Téléc.: (418) 780-4182

TITRE DU PROJET: Aménagement du LET de la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean, Avis de projet		TITRE DU DESSIN: Coupe typique Barrière Imperméable		
ÉMISSION: FINAL	DATE: 2010-09-22	PAR: N.G.	DES.: J.C.	
RÉFÉRENCE FEUILLE DE PLAN:	DESSIN: J.C.	ÉCHELLE: Aucune	PROJET No.: Q125822	
FICHER: Q125822F4	VÉRIF.: N.G.	DATE: 2010-09-02	FIGURE No.: 4	



GENIVAR

1175, Lebourgneuf, Québec (Québec) G2K 0B4
Tél.: (418) 780-0878 Téléc.: (418) 780-4182

TITRE DU PROJET: Aménagement du LET de la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean, Avis de projet		TITRE DU DESSIN: Coupe typique Recouvrement final		
ÉMISSION: FINAL		DATE: 2010-09-22	PAR: N.G.	DES.: J.C.
RÉFÉRENCE FEUILLE DE PLAN:		DESSIN: J.C.	ÉCHELLE: Aucune	PROJET No.: Q125822
FICHIER: Q125822F5		VÉRIF.: N.G.	DATE: 2010-09-02	FIGURE No.: 5